

**RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES 2018****C.D.E.E - Jean-Pierre ARTRU****Épreuves homologuées**

17/18 ans G  
15/16 ans G et 15/18 ans F  
13/14 ans G et F (1<sup>ère</sup> division)  
11/12 ans G et 11/14 ans F  
Défi ORANGE 8/10 ans  
Défi VERT 9/10 ans

Edith GABET  
Laurence BOITE  
Laurence BOITE

Emmanuelle COFFIN  
Emmanuelle COFFIN

**Épreuves non homologuées**

Challenge ORANGE 7/10 ans  
Challenge VERT 9/11 ans

Emmanuelle COFFIN  
Emmanuelle COFFIN

Les **CHAMPIONNATS JEUNES PAR EQUIPES 2018** sont réservés aux Clubs affiliés à la FFT et à leurs membres licenciés, comme suit :

- ATTENTION**
- 17/18 ans garçons, 15/18 ans filles, 15/16 ans garçons, 13/14 ans filles et garçons **au plus tard pendant la période d'inscription des équipes** (la veille de la 1<sup>ère</sup> rencontre de chaque championnat pour les remplaçants). Rappel : les 3<sup>ème</sup> série et plus âgés de 16 ans et moins doivent être licenciés au plus tard le 31 octobre 2017 ;
  - 11/12 ans garçons et 11/14 ans filles : le 17/02/2018 soit 4 semaines avant le début du championnat ;
  - Challenges et défis orange et vert 7/11 ans : le 31/03/2018 soit 4 semaines avant le début du championnat.

Tout(e) joueur(se) dans l'impossibilité de présenter au juge-arbitre une licence valide verra son équipe **DISQUALIFIÉE (pour équipe incomplète) d'où moins 1 point pour la rencontre considérée.**

Les divisions sont composées selon le poids des équipes (2 meilleurs classements pris en compte pour le calcul).

**ATTENTION** Pour tout point non précisé dans le règlement de cette compétition, il sera fait référence aux dispositions générales des **RÈGLEMENTS SPORTIFS des INTERCLUBS SENIORS de PRINTEMPS (à lire attentivement)**.

**I- COMPOSITION DES ÉQUIPES**

1. Chaque équipe comprend au moins 2 joueurs ou joueuses.
2. **1 seul joueur(se) Nouvellement Qualifié(e) est autorisé(e) à jouer par rencontre**
3. Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le classement officiel de la FFT.

Les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple, et le classement d'un (des) joueur (s) de double peut être supérieur à celui d'un (des) joueur (s) participant aux simples.

4. **REPLACEMENT D'UN JOUEUR ou D'UNE JOUEUSE AU SEIN D'UNE ÉQUIPE :**

Le joueur(euse) remplaçant(e) doit avoir un classement égal ou inférieur, quel qu'il soit, à celui du joueur(euse) remplacé(e), qu'il s'agisse des simples comme du double.

*Exemple : équipe 1 composée de 1 15/5 et 3 +30, équipe 2 commençant à 30/1. Pour remplacer l'un des +30 dans la 1, on peut prendre un joueur classé de NC à +30, et pour remplacer le 15/5, un joueur classé de NC à 15/5, et ce même si le meilleur joueur de la 2 est 30/1.*

**Le poids initial de l'équipe, calculé à l'inscription, ne doit jamais être augmenté.**

5. Ne pourront participer à la **phase finale** que les joueurs(euses) ayant disputé au moins une rencontre de poule (en simple ou en double) dans le présent championnat (quelles que soient l'équipe et la division dans lesquelles ils ont évolué en poule), sauf en cas de force majeure (voir règlement du Championnat Seniors de Printemps) et sous réserve de l'acceptation de la responsable de l'épreuve, à contacter.
6. **Les ententes : la CDEE étudiera les demandes au cas par cas et se réserve le droit de donner ou non son aval.**

Dans le cas présent de rencontres en 3 matchs (2 simples + 1 double) : deux possibilités :

- RAPPEL**
- Entente entre 2 clubs : conditions :
    - o l'un des deux clubs n'a aucune équipe engagée dans le championnat considéré
    - o inscription de 2 joueurs ou joueuses au maximum appartenant au club qui n'a pas d'équipe
    - o pas de limitation de classement
    - o sur une rencontre, au moins un(e) joueur(euse) de l'équipe support de l'entente doit être aligné(e) en même temps que l'un ou les 2 joueurs(euses) de l'autre club.
  - Ententes entre 3 clubs : conditions :
    - o 2 des 3 clubs n'ont aucune équipe inscrite dans le championnat considéré
    - o inscription d'un(e) seul(e) joueur(euse) de chacun des 2 clubs qui n'a pas d'équipe
    - o ne concerne que des joueurs(ses) NC ou 4<sup>ème</sup> série
    - o sur une rencontre, au moins un(e) joueur(euse) de l'équipe support de l'entente doit être aligné(e) en même temps que l'un ou les 2 autres joueurs(ses) des 2 autres clubs, exception faite pour les championnats 7/11 ans qui débiteront le 28 avril (présence d'un(e) joueur(euse) de l'équipe support non obligatoire).

**Les ententes ne sont pas autorisées en 1<sup>ère</sup> division des championnats 15/16 et 13/14 ans du fait de la suite en Ligue.**

## II- RENCONTRES et REPORTS

Les rencontres se jouent le **SAMEDI à 14 HEURES** ; elles **peuvent être anticipées avec l'accord des capitaines**. Une rencontre ne peut être **reportée** que dans les deux cas suivants :

- pour cause d'**intempéries**
- si un jeune entraîné de Ligue, appartenant à une équipe composée exclusivement de deux joueurs, est convoqué à un rassemblement à la date prévue de la rencontre.

La rencontre reportée doit avoir lieu le **lendemain dimanche**, ou à défaut, le **dimanche suivant** (voir calendrier sur annexe spécifique).

Les **demandes de report** doivent être **IMPERATIVEMENT signalées** dans la Gestion Sportive (case "report" à cocher), et leur raison notifiée par mail au Comité. La CDEE procédera alors à l'enregistrement de la date de report prévue par le calendrier, afin que la saisie de la feuille de match soit possible le moment venu. Une équipe qui, pour toute autre raison que les intempéries, prendrait l'initiative du report d'une rencontre sans avertir au préalable le Comité et prendre l'avis de la responsable de l'épreuve, se verra disqualifiée.


## III- DÉROULEMENT DES RENCONTRES (voir Annexe Spécifique à chaque CHAMPIONNAT)

## IV- ATTRIBUTION DES POINTS

	ORANGE	VERT	12 ans	13/14 ans	15/16 ans	17/18 ans
SIMPLE n°4	1	1	-	-	-	-
SIMPLE n°3	1	1	-	-	-	-
SIMPLE n°2	1	1	1	1	1	1
SIMPLE n°1	1	1	1	1	1	1
DOUBLE	2	2	2	1	1	1
SCORE	6/0 ou 5/1 ou 4/2 ou 3/3	6/0 ou 5/1 ou 4/2 ou 3/3	4/0 ou 3/1 ou 2/2	3/0 ou 2/1	3/0 ou 2/1	3/0 ou 2/1

	ORANGE	VERT	12 ans	13/14 ans	15/16 ans	17/18 ans
Rencontre gagnée	3	3	3	3	3	3
Match nul	2	2	2	-	-	-
Rencontre perdue	1	1	1	1	1	1
Disqualification	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Forfait	-2	-2	-2	-2	-2	-2

## V- RÔLE DU CLUB QUI REÇOIT

1. Il prend contact avec l'équipe qui se déplace et prévoit le juge-arbitre. **Le capitaine d'une équipe ne peut en aucun cas être le juge-arbitre de la rencontre**. Le cas échéant, **son équipe sera disqualifiée (moins 1 point) par la CDEE**, quel que soit le résultat de la rencontre.
2. Il fournit trois balles neuves pour chaque partie de simple.
3. Chaque capitaine doit présenter la feuille de composition de son équipe au juge-arbitre
4. L'équipe receveuse réservera un bon accueil à l'équipe visiteuse.
5. **Les clubs visités ont l'obligation de saisir la feuille de rencontre directement sur la** 

**ATTENTION**

**dans les 48h suivant la rencontre, soit au plus tard le LUNDI à minuit.**

**OBLIGATION aussi de saisir le juge-arbitre (pour recensement de son activité) et les capitaines d'équipes.**

Le feuillet bleu est conservé par le juge-arbitre de la rencontre et les feuillets verts par les clubs. La feuille de matchs sera définitivement validée et les résultats pour le classement des joueurs entérinés par la FFT au bout de 10 jours.

**NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de matchs (document à demander au Comité si nécessaire)**

**IMPORTANT : En cas de problème et ce, quel qu'il soit, le capitaine d'équipe doit toujours prendre contact avec le RESPONSABLE de l'épreuve du Comité.**

## VI- AMENDES et SANCTIONS SPORTIVES

**Les clubs n'ayant pas acquitté leur(s) amende(s) de la saison dernière se verront refuser l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les championnats jeunes ou adultes de la saison en cours.**

**ATTENTION**

**Les disqualifications et les forfaits de la saison 2018 ne seront plus sanctionnés par une amende.**

**Le forfait d'une équipe qualifiée en phase finale sera assorti d'un handicap de moins 1 point pour cette équipe dans l'épreuve considérée de la saison suivante.**

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT RESTE SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS A TOUT MOMENT PAR LA CDEE.**